

loppement doivent constituer les caractères essentiels de notre vie professionnelle, enfin, que je pouvais vous entretenir de ces choses aussi bien dans Ontario qu'au Nord-Ouest.

Je veux donc vous dire, en aussi peu de mots que possible, quel chemin nous avons parcouru et quelles ont été nos moyens de développement. Dans quelques parties de la Puissance, nous pouvons étudier la Profession dans sa forme la plus simple. Dans le Territoire du Nord-Ouest, par exemple, elle n'est encore qu'à l'état de germe. Les médecins y sont comme autant d'êtres unicellulaires, comme autant de masses d'un protoplasma professionnel, non encore différenciées, sans organisation et sans activité fonctionnelle spéciales. Ils ne peuvent même pas se multiplier par le mode dit rhizopode; ils n'augmentent en nombre que par accréation. Dans les anciennes provinces, d'un autre côté, les unités professionnelles se sont, pour le bien général, combinées en une sorte de polypidom—la profession organisée—ce qui est déjà un grand progrès sur l'état amiboïde. Il y a aussi dans le corps médical certains organes de reproduction: les écoles de médecine, et des traces d'un système nerveux: les sociétés médicales. Les trois aspects sous lesquels je désire vous faire voir les progrès et le développement de la profession sont donc: 1^o la Profession organisée; 2^o l'École de Médecine; 3^o la Société Médicale.

1. La Profession organisée.— Dans une société bien agencée, tout citoyen doit sentir qu'il peut, à un moment quelconque, requérir les services d'un homme ayant reçu une bonne et solide éducation médicale et à qui il peut confier la vie de ses proches et de ceux qui lui sont chers. Il ne semble pas déraisonnable que l'État soit chargé de choisir et de diriger les sujets auxquels tout citoyen pourra ainsi s'adresser. Il y a cependant des gens qui voudraient ne voir en ces matières aucune restriction, des gens qui voudraient donner toutes les chances possibles à l'audace et à la présomption, et permettraient volontiers au premier venu, fut-il sans aucune éducation, d'exercer la médecine. Ceci ne s'est jamais vu en Canada. Les hommes qui sont venus ici dans les premiers temps pour y exercer la médecine étaient, pour la plupart, des licenciés d'Angleterre ou d'Ecosse qui ont apporté avec eux les traditions et les coutumes de la profession en Angleterre. Beaucoup d'entre eux étaient des chirurgiens militaires, brisés depuis longtemps à la discipline. En l'absence d'écoles de médecine, les jeunes aspirants à l'étude de notre art n'avaient d'autre alternative que de traverser l'océan, ou bien d'entrer comme élèves chez un praticien dont ils recevaient les leçons nécessaires. Quant aux bureaux chargés d'examiner les diplômes des sujets venant de l'étranger, et de faire subir les examens nécessaires aux jeunes gens ayant étudié sous des patrons, ils furent organisés en 1788 dans l'ancienne province de Québec et en 1815 dans le Haut-Canada, dates à jamais mémorables dans l'histoire de la profession médicale en ce pays.

Il est d'expérience générale que les hommes n'apprécient jamais les avantages et les biens qu'ils possèdent. Ceux qui sont les mieux doués sont précisément ceux que cela touche le moins. J'ai souvent fait, à part moi, une application de ce principe à la Profession de ce pays en rapport avec les Bureaux de médecine, quand j'entendais des murmures de mécontentement. Comme ces Bureaux constituent un trait spécial du système médical canadien vous me permettrez de relater un